



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024
PROPOSITION

Comité syndical du 06 février 2024

18h30

**Salle municipale des associations et de la culture
Sainte-Gemme Moronval**

UN TERRITOIRE, 3 RIVIERES, 3 EPCI, 45 COMMUNES...



SBV4R – Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières

5 impasse des Mares 28500 Sainte-Gemme Moronval | Tél. 02 37 82 38 70 | secretariat@sbv4r.fr | www.sbv4r.fr



I. Rappel des objectifs du Rapport d'Orientation Budgétaire et du contexte économique et social national

I.1 Rappel des objectifs du DOB

Le débat d'orientation budgétaire se tient dans les deux mois précédant le vote du budget. Le but est de susciter une discussion sur la stratégie financière et budgétaire du syndicat dans le cadre de la préparation du Budget Primitif (BP) 2024. Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- Le contexte économique et social ;
- L'impact de la Loi de finances 2024 sur le budget des collectivités locales ;
- Les décisions nationales relatives à la rémunération et à la protection sociale des agents.

I.2 Les incertitudes du contexte économique et budgétaire national

I.2. a Situation nationale : vers une croissance mesurée, une baisse de l'inflation et une réduction du déficit public.

- Pour 2024, la croissance prévisionnelle du PIB français s'établirait à +1.4% contre une projection de +1.0% en 2023 ;
- L'inflation s'est généralisée et a atteint des niveaux records (4.9%) avec un pic inédit depuis les années 1980. Pour 2023, la Banque de France prévoit une inflation d'ensemble à 2.6% ;
- Le déficit public serait réduit à 4.4% du PIB en 2024 contre 4.9% en 2023. L'objectif étant d'atteindre un niveau de déficit de 2.7% en 2027.
- La loi de programmation des finances publiques fixe pour 2024 comme objectif aux collectivités locales une évolution de leurs dépenses de fonctionnement à un rythme inférieur de 0.5% à l'inflation.

I.3 Le Projet de loi de finances (PLF) 2024 sur la situation financière des collectivités

Après plusieurs dispositifs de soutien mis en place depuis 2020 pour soutenir les collectivités, d'une part, face aux conséquences budgétaires de la crise sanitaire et, d'autre part, face à une forte inflation se traduisant par une hausse des coûts et en particulier de l'énergie et des dépenses de personnel ; le PLF 2024 semble traduire la « fin du quoi qu'il en coûte » appliquée aux finances locales.

I.3. a Des mesures financières limitées

Une augmentation de la DGF de 220 M€ en 2024 qui la porte à 27,1 Mds€

Cette hausse permet d'augmenter le montant de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) de 90 M€ et de la dotation de solidarité rurale (DSR) de 100 M€.

L'exposé des motifs précise que « l'augmentation de 190 M€ de la DGF des communes doit permettre à plus de 60% d'entre elles de voir leur DGF progresser en 2024 ». Le reste de l'abondement, soit 30 M€,

finance le tiers de la hausse de 90 M€ de la dotation d'intercommunalité en 2024, le reste étant financé par écrêtement de la dotation de compensation des EPCI à fiscalité propre.

Aménagements de terrain et FCTVA

Annoncée avant la présentation du PLF 2024, les aménagements de terrain seront, à compter de 2024, retenus dans l'assiette de calcul du FCTVA, soit une hausse en cible de ce dernier de 250 M€.

Baisse de la CVAE

Le PLF 2024 inclut une nouvelle baisse de la CVAE, de 1 Md€ dans le cadre d'une disparition progressive à horizon 2027. La compensation de sa suppression par une fraction de TVA est amputée de 700 M€.

Energie : fin du soutien aux collectivités

PLF acte la sortie des dispositifs de soutien financier aux collectivités (filet de sécurité et amortisseur) contre la hausse des prix de l'énergie et du point d'indice. Le PLF précise que « compte tenu d'une bonne situation financière des collectivités dans leur ensemble en 2022 et d'une inflation énergétique moindre qu'attendue en 2023, les décaissements prévisionnels sont évalués à 400 M€ », soit un soutien en retrait d'environ 1 Md€ par rapport à 2023. Une réflexion serait néanmoins en cours pour mettre en place un nouveau dispositif pour traiter au cas par cas les situations financières les plus dégradées.

I.3. b La poursuite du verdissement des dotations d'investissement et une augmentation du fonds vert

Une poursuite du verdissement des dotations d'investissement impliquant qu'en 2024, 30% des projets financés par la DSIL, 25% de ceux financés par la DSID et 20% de ceux bénéficiant de la DETR « devront être considérés comme favorables à l'environnement ».

Le fonds vert va passer de 2 à 2,5 Mds€ en 2024 afin de continuer à soutenir « une approche transversale de la transition écologique dans trois dimensions » :

- La performance environnementale (rénovation énergétique, modernisation de l'éclairage public, etc.),
- L'adaptation au changement climatique (prévention des risques d'inondation, des feux de forêt, érosion du trait de côte),
- L'amélioration du cadre de vie (zones à faibles émissions mobilité, covoiturage, recyclage foncier des friches),
- Les projets de rénovation énergétique des écoles bénéficieront, eux, d'une enveloppe de 500 M€ pour rénover 2 000 écoles dès 2024.

II. 2023 : Une année de réalisation ...

L'année a été marquée par la concrétisation des études et des travaux initiés les années passées, l'identification de nouveaux projets Restauration de la Continuité Ecologiques (RCE) et de Restauration légère (RL), ainsi que par la réalisation de la toute première régie.

Dans le cadre de la nouvelle compétence Prévention des Inondations (PI), les études permettant la régularisation des digues répertoriées sur le territoire du SBV4R ont été lancées et devraient aboutir en 2024/2025. Dès lors, le SBV4R pourra connaître le classement ou non des systèmes d'endiguements et prévoir un plan de gestion de ces dernières selon le niveau de protection arrêté.

Enfin deux études structurantes pour notre Syndicat se sont poursuivies :

- **L'étude de Gouvernance de l'Eure** portée par la Communauté de Commune Evreux Portes de Normandie (EPN) dont l'objet était d'identifier une organisation optimale de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Eure.

Plusieurs ateliers ont été proposés aux élus et techniciens de EPCI concernées au cours de l'année 2023, ainsi que 2 comités de pilotage décisionnel.

Il a été entendu et validé lors de ces COPIL le choix de poursuivre l'évolution du syndicat existant (SBV4R) en syndicat unique de bassin sur l'Eure moyenne et la Blaise. Ce choix politique correspond à la volonté de maintenir un syndicat ayant déjà fait l'objet de fusion, exerçant pleinement l'ensemble de la compétence GEMAPI, disposant d'une équipe technique et administrative structurée, en charge de la réalisation de travaux dans le cadre de CTEC et de PPRE. Ce choix traduit le besoin d'efficacité des élus de s'engager dans une procédure plus simple afin de gagner en efficacité et en efficience.

La structuration à mettre en place doit être opérationnelle au 1^{er} janvier 2025. Ce scénario suppose l'accompagnement du SIRE 2 par ESPELIA dans l'accomplissement des démarches administratives de fusion avec SBV4R dans une première étape.

Cette structuration concerne à minima les 4 membres du groupement de commande :

Seine Normandie Agglomération, Evreux Portes de Normandie, Agglomération du Pays de Dreux, CC des Portes Euréliennes d'Ile de France.

- **L'étude du risque d'inondation sur le Bassin Versant de la Vesgre.** Cette étude est portée par le SBV4R. En 2023, les collectivités du bassin versant de la Vesgre se sont regroupées pour former un groupement de commandes et initier une nouvelle étude de gestion des inondations sur le bassin. Les collectivités concernées sont la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, la Communauté de Communes du Pays Houdanais, la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires et le Syndicat du Bassin Versant des 4 rivières.

Cette nouvelle étude doit permettre une mise en œuvre concrète et rapide d'aménagements permettant de limiter et de réduire les inondations sur le territoire.

L'appel d'offre sera lancé dès février pour un début d'étude en avril et pour une durée approximative de 2 ans.

Autres éléments :

- Des rencontres et des échanges plus réguliers avec l'AESN et les DDT ;

- Des délais de validation des dossiers toujours extrêmement longs ;
- L'obligation de réaliser des inventaires Faunes et Flores avant le lancement de tout projet RCE ou RL dans le 28 ;
- Une évolution des tâches du garde rivière (régie, permis bateau) ;
- La poursuite du Contrat Territorial Eau et Climat signé en milieu d'année 2021 avec une inscription des principaux projets (études, travaux animations) du SBV4R pour le volet relatif aux milieux aquatiques ;
- La réintégration de la rubrique 3.3.5.0 de la Loi sur l'eau qui permet de réaliser des dossiers Loi sur l'eau déclaratif sur les projets de restauration de cours d'eau (<délais d'instructions supplémentaires) ;
- Le lancement en 2024 du 12^{ème} programme de l'AESN : quel sera l'impact sur les financements ?

De nouvelles variables à inclure le budget :

- L'ajustement de l'enveloppe des participations de 3% ;
- L'augmentation des prix des matériaux, des énergies ;
- La revalorisation du salaire des agents (5 points d'indice majorés et prime pouvoir d'achat) ;
- Le coût des études Prévention des Inondations (subventions moindres).

III. Activités 2023

L'activité des techniciens a été principalement orientée vers l'avancement des travaux notamment sur les RCE 3 sites, 2 sites ou encore l'aboutissement des travaux au moulin de Mézières et de Volhard ...

Beaucoup de temps a également été consacré à la rencontre avec les différents propriétaires riverains de cours d'eau situés dans des zones dans lesquelles des études/ des travaux sont en cours mais également où des projets pourraient voir le jour. Il est dans un premier temps nécessaire d'identifier les propriétaires, trouver leurs coordonnées puis organiser des rencontres. Ensuite, les riverains sont parfois assez réticents. Il est alors nécessaire de prendre le temps de leur expliquer l'utilité du projet et de les rassurer notamment sur les éléments au coût financier, la gêne occasionnée et leur engagement dans ce projet (signature d'une convention).

Les études sur les 4 systèmes d'endiguements ont avancé à des rythmes différents selon les problématiques rencontrées. Ainsi l'étude sur la digue de Nogent-le-Roi est quasi aboutie et entre dans une phase d'étude complémentaire alors que les 3 autres systèmes d'endiguements (Croth, Ezy/Saussay, Saulnières/Tréon) nécessiteront des études plus longues.

Les études dans le cadre du Programme Pluriannuel de gestion des Milieux aquatiques (PPMA) ont bien avancé. Après de premières investigations sur la Vesgre, une seconde phase de collecte de données a été réalisée sur la Blaise en automne 2023. Pour mémoire, le PPMA doit aboutir à un programme pluriannuel, véritable feuille de route du syndicat sur 8 ans avec des actions hiérarchisées d'entretien, de gestion et d'aménagement des cours d'eau, sur chacun des bassins versants de l'Eure, de la Vesgre et de la Blaise, soit l'ensemble du territoire du syndicat.

De plus, après une troisième relance de l'appel d'offre les études de Programme Pluriannuel de gestion des milieux humides (PPMH) vont enfin pour être lancées. Elles s'étendront sur 2 à 3 ans. Ce PPMH devra contenir et hiérarchiser des actions d'entretien, de gestion et d'aménagement des milieux humides associés aux cours d'eau dans le but de préserver, restaurer et améliorer le bon fonctionnement écologique de ces milieux ; sur chacun des bassins versants de l'Eure, de la Vesgre et de la Blaise sur le territoire du syndicat.

Enfin, les premiers travaux en régie ont été réalisés entre les mois de juillet et celui d'octobre 2023, sur 5 sites différents. Les personnes ont été très satisfaites des résultats (banquettes, abreuvoirs, clôtures...).

En 2024, outre la poursuite de ces études et la réalisation des travaux qui en découlent, le SBV4R devra répondre à de nouveaux projets de restauration, envisager les suites à donner aux études PI et continuer son accompagnement aux communes (rencontres, communication).

L'activité des gardes rivière s'est poursuivie pendant l'année avec un contrôle régulier des abords des rivières, la rencontre avec des élus locaux ou des riverains de cours d'eau pour des conseils ou des signalements divers. Les problèmes liés aux embâcles restent encore les sujets les plus récurrents. A cet effet, plusieurs fiches de conseils aux riverains ou de rappels de la réglementation ont été réalisées et transmises aux communes. Elles sont également disponibles en ligne sur notre site internet.

En 2024, un nouveau programme de travaux en régie est prévu. Il pourrait être envisagé de recruter un agent saisonnier pour accompagner le garde-rivière lors de ces travaux.

En annexe : Le Bilan d'activité 2023 regroupe l'ensemble des actions menées au cours de l'année passée.

IV. Les orientations de 2024

IV.1 Poursuivre un programme d'investissement dynamique sur le territoire :

- Avancer et finaliser les études en cours ;
- Finaliser les études issues de la PI et envisager les suites à donner ;
- Réaliser les opérations de restauration et d'entretien ;
- Lancer des nouveaux projets ;
- Exécuter des petits travaux en régie ;
- Conseiller et orienter les communes ou les riverains.

IV.2 Equilibre budgétaire :

- Présenter un budget en équilibre avec, si possible, reprise anticipée des résultats ;
- Ajuster l'enveloppe des participations des EPCI membres ;
- Conserver un niveau satisfaisant d'autofinancement ;
- Mobiliser le maximum de financements ;
- Optimiser les dépenses en fonction des besoins du Syndicat.

IV.3 Communication du SBV4R :

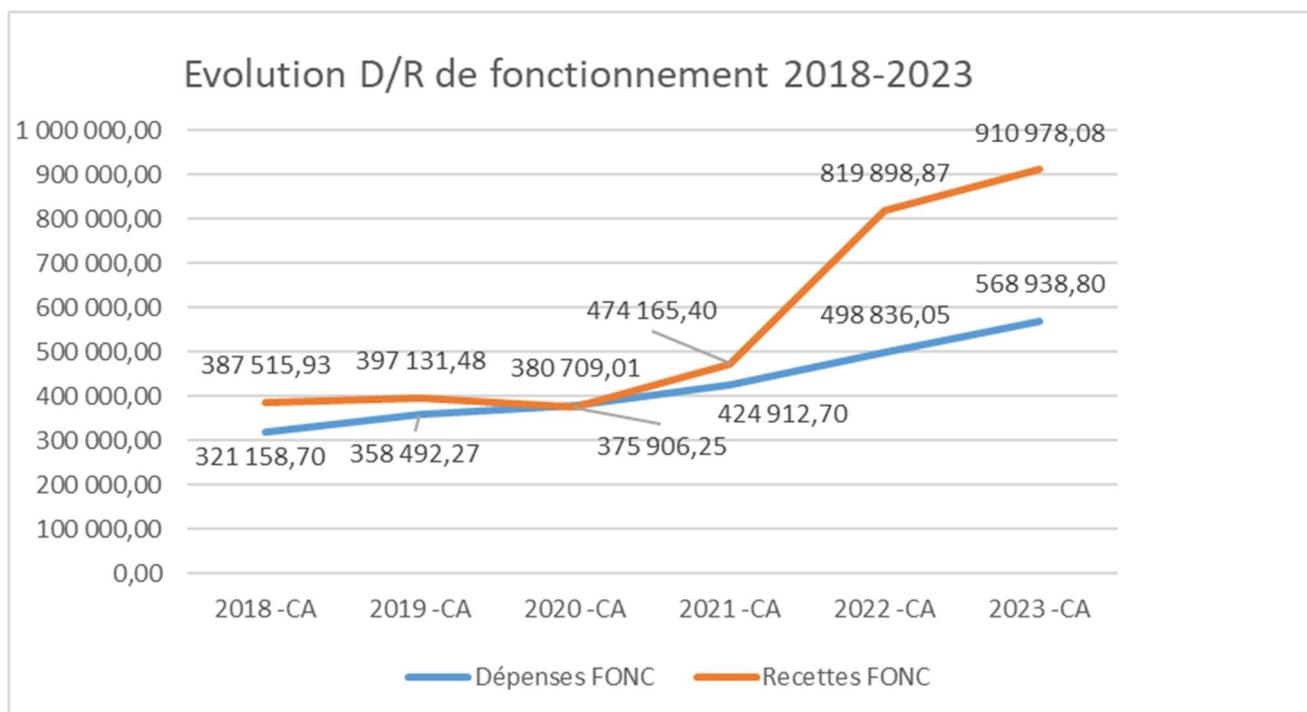
- Renforcer les coopérations avec les partenaires institutionnels et les partenaires financiers (AESN, conseil départemental, conseil régional, DDT...) ;
- Echanger avec les partenaires œuvrant dans le domaine ;
- Être présent sur le territoire auprès des communes et des riverains ;
- Valoriser l'attractivité du site internet (carte interactive des projets, mise à jour régulière...) ;
- Renforcer la communication sur le Syndicat notamment par la réalisation de fiches thématiques.
- Installation de panneaux de communication sur certains sites (public).

IV.4 Personnel :

- Maintenir les contrats actuels (2 renouvellements en 2024) ;
- Evaluer le besoin de recrutement en fonction de la densité des projets ;
- Adapter l'organisation du service en fonction des nouveaux projets ;
- Consolider les compétences (formation des agents).

V. Le financement

V.1 Evolution de la section de fonctionnement



L'évolution des dépenses de fonctionnement sur la période 2018-2023 est le reflet de la structuration progressive du service avec une reprise marquée de l'activité en 2022, confirmée en 2023 ainsi que le lancement des travaux en régie réalisés courant de l'été 2023.

Parallèlement, l'augmentation des participations des EPCI (progressive pour la GEMA et Intégration de la PI en 2022) masquent la baisse des financements des postes animation des techniciens à compter de 2022 par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et en 2023 par l'Europe (ex région).

V.1. a Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT En euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général ch011	49 732,46	48 928,69	51 910,57	73 572,52	81 163,52	90 993,71
Charges de personnel ch012	182 321,05	205 265,61	205 714,70	236 151,98	280 254,35	271 906,88
Autres charges de gestion courante ch65	25 588,40	34 357,27	35 301,46	32 964,26	34 176,62	40 503,09
Charges financières ch66	7 728,80	6 374,19	5 738,76	5 080,70	4 065,85	3 444,24
Amortissements ch042	55 787,99	63 566,51	82 043,52	77 143,28	99 102,46	102 090,88
Charges exceptionnelles ch67	0,00	0,00	0,00	0,00	73,25	60 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	321 158,70	358 492,27	380 709,01	424 912,74	498 836,05	568 938,80

Le Compte Administratif (CA) 2023 provisoire fait apparaître un total des dépenses de fonctionnement de 568 938.80 €, dont 466 847.92 € de dépenses réelles (hors chapitre 042 concernant les amortissements, qui s'équilibrent entre sections en dépenses et en recettes et qui n'impliquent pas un transfert de trésorerie).

Pour 2024, les variations des dépenses de cette section (hors virement à la section d'investissement) par rapport au BP 2023 porteront sur :

Une augmentation :

- Des travaux en régie : + 40 000 € ;
- Des autres frais de services extérieurs, suite au frais de réparation sur un matériel loué +16 100 € ;
- Des frais d'actes (passage d'huissiers avant et après travaux) +6 000 € ;
- De relevés topographiques (nouveau marché à bons de commandes) + 5000 € ;
- Des frais de téléphonie suite à l'installation d'un standard téléphonique avec renvoi d'appels ;
- Du coût de l'énergie (électricité) et de carburant +6 000 € (surface supérieur et prix des énergies) ;
- Des frais de personnel : prise en compte des augmentations d'indices et de l'éventuelle prime pouvoir d'achat + 5 000 €.

Compensé partiellement par une réduction :

- Des frais de formation, des frais assurances (prix surface > moindre) et le financement à 80% de la régie par l'AESN.

V.1. b Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT En euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Participations des EPCI	243 824,85	245 436,00	245 436,00	340 000,00	700 000,00	700 000,00
Subventions (postes et fonct.) AESN et Région	137 694,00	148 413,20	129 595,50	124 371,01	93 845,00	134 894,71
Opérations d'ordre entre section ch042				340,00	21 726,80	54 065,27
Autres produits	5 997,08	3 282,28	874,75	9 454,36	4 327,07	22 018,19
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	387 515,93	397 131,48	375 906,25	474 165,37	819 898,87	910 978,17

Le Compte Administratif (CA) 2023 provisoire fait apparaître un total des recettes de fonctionnement de 910 817,08 €, dont 856 751,81€ de dépenses réelles (hors chapitre 042 concernant la neutralisation des subventions amorties ainsi que le transfert des coûts de la régie en section d'investissement, qui s'équilibrent entre sections en dépenses et en recettes et qui n'impliquent pas un transfert de trésorerie).

Les deux sources principales de recettes de fonctionnement émanent soit des participations des 3 EPCI membres, soit des subventions des deux partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de l'Europe (FEDER). Elles sont fonction du nombre d'agents et de la masse salariale correspondante.

A compter de 2023, le fond FEDER (Europe) s'est substitué à l'aide du Conseil Régional. Le financement est triennal (2023-2025) avec le versement d'acompte annuel. Ce nouveau dispositif induit un glissement dans le temps du versement des subventions et une réduction de l'aide (base salariale au lieu de forfaitaire pour le fonctionnement).

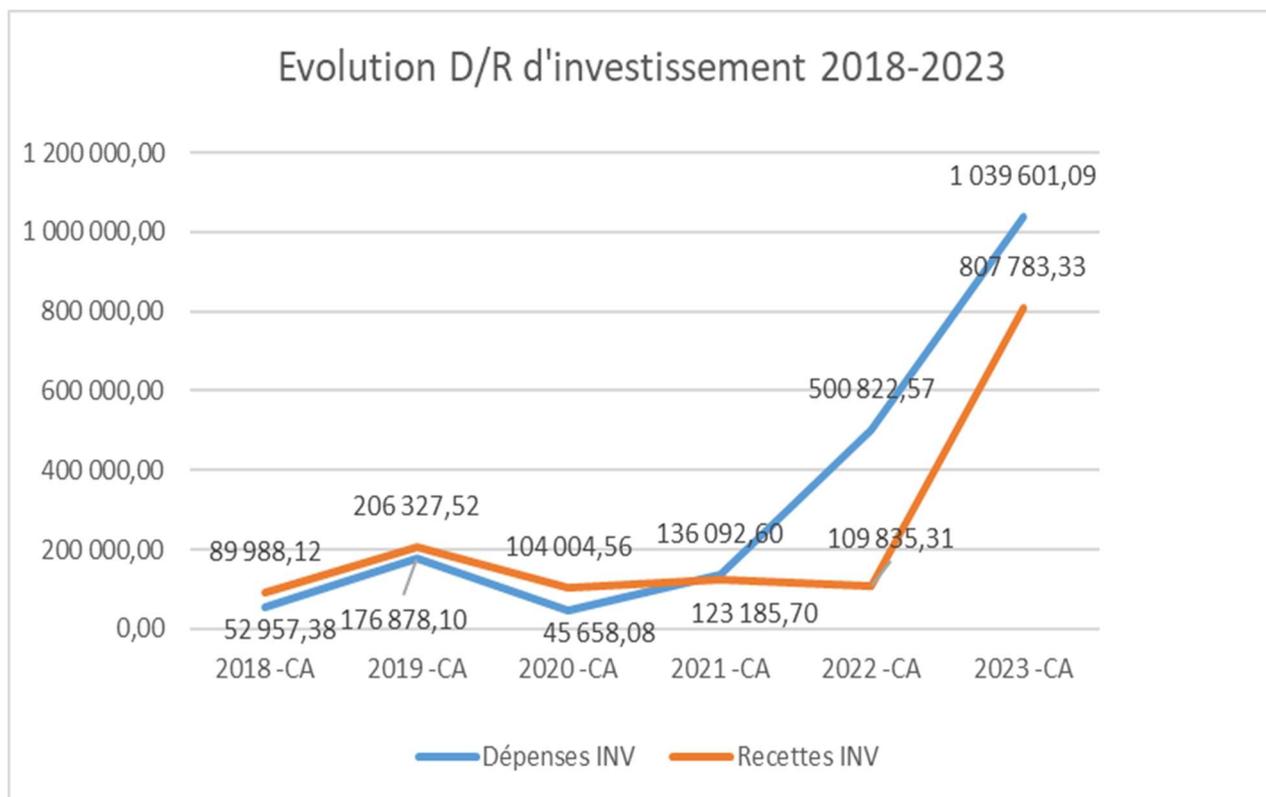
Pour 2024, les variations des recettes de cette section (hors virement à la section d'investissement) par rapport au BP 2023 porteront sur :

Principales variations des recettes :

- Augmentation de 3% par rapport au montant 2023 de l'enveloppe des participations des 3 EPCI ;

- Subventions de l'AESN -22 300 € retrait de la subvention des travaux en régie qui sera inscrite en 2025 en section d'investissement ;
- Subventions de l'Europe, versement de l'acompte 2023 sous réserve de la validation du plan triennal de financement proposé + 6 300.00 €.

V.2 Evolution de la section d'investissement



Sur la période 2018-2022, les dépenses et recettes d'investissement sont très irrégulières puisqu'elles sont fonction des projets réalisés. En 2020, l'activité du service a été fortement impactée par la crise sanitaire et la difficulté à relancer certaines études et certains travaux initiés avant la fusion des syndicats.

A partir de 2021, pour la première fois le résultat de la cette section est déficitaire (-12 907 €) et ce déficit se creuse en 2022 puis se réduit en 2023, du fait de la réalisation d'études et de travaux pour lesquels les subventions commencent à être perçues (acomptes 80%).

Ce graphique marque la dynamique voulue par le syndicat d'une politique d'investissement croissante en adéquation avec les besoins du territoire.

V.2. a Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT En euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Subventions d'inv. (remboursements)-chap.13	0,00	168,00	0,00	19 868,00		2 160,00
Emprunts-chap.16	23 303,90	23 916,63	24 551,12	25 208,22	25 888,83	26 591,94
Etudes et Frais d'insertion-chap.20	12 822,00	24 186,00	3 711,00	4 662,27	195 572,40	501 573,30
Concessions, droits, site internet-chap.20	5 865,80	6 585,60	3 165,28			
Travaux LCI et Bellassière				14 614,80		
Reste à charge SBV4R-chap 204						10 800,00
Travaux RCE-chap.21	0,00	9 600,00	0,00	0,00	0,00	27 059,82
Construction sur sol d'autrui					12 826,62	
Matériel roulant-chap.21				16 490,00		
Matériel informatique - chap.21	3 972,00	8 844,60	3 710,88	5 378,40	5 040,00	
Mobilier et matériel divers- chap.21	6 993,69	690,55	919,80	1 267,45	5 563,81	
Avances et acomptes-chap.23	0,00	0,00	0,00			
Op. Ordre de transfert entre sections-chap.040	0,00		0,00	340,00	21 726,80	54 065,27
Régul actifs sur subventions-chap.041	0,00	1 694,30	0,00	35 103,48	0,00	
Opérations patrimoniales-chap.041	0,00	30 399,92	0,00			
Opérations sous mandat (PPRE-RCE)	0,00	70 792,50	9 600,00	13 160,00	234 204,11	417 350,76
Dépenses imprévues-chap.020	0,00	0,00	0,00		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	52 957,39	176 878,10	45 658,08	136 092,62	500 822,57	1 039 601,09

Les dépenses d'investissement 2023, correspondent à l'avancée des études RCE sur les 2 sites (Berchères/Saint-Ouen), les 3 Sites (Saussay, Garennes, Marcilly), les études et les relevés topographiques dans le cadre de la PI, les travaux sur le Moulin de Mézières net sur celui de Moulin de Volhard.

Une partie des dépenses a également été consacrée au lancement de l'étude PPMA déjà bien engagée sur les cours d'eau de la Vesgre et de la Blaise.

V.2. b Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT En euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FCTVA-chap.10	17 569,13	5 880,11	2 761,04	2 176,93	1 278,85	2 405,45
Subventions AESNRégions/Départ.-chap.13	3 428,00	51 300,00		8 762,00	9 454,00	133 433,00
Régularisation frais d'études antérieurs-chap 20						142 362,00
Autres agenc. et aménag. de terrain-chap. 21			9 600,00			
OP Ordre de transfert entre sections-Amort-chap.040	55 787,99	63 566,51	82 043,52	77 143,28	99 102,46	102 090,88
Opérations patrimoniales-chap.041	0,00	32 094,22		35 103,48	0,00	
Opérations sous mandat-chap. 045	13 203,00	53 486,68	9 600,00			427 492,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	89 988,12	206 327,52	104 004,56	123 185,69	109 835,31	807 783,33

Les recettes d'investissement sont en nette progression en 2023 et s'élève à 560 925.00 €. En effet, le lancement des différents projets a permis de demander des acomptes sur les subventions. Ces derniers sont généralement à hauteur de 80%. Une attention particulière doit être portée sur ces acomptes dont le pourcentage est conséquent par rapport aux avancés des projets.

Des opérations d'ordres (amortissement des dépenses et régularisation d'écriture entre comptes) viennent compléter ces recettes et sont sans incidence sur le résultat global du CA.

V.2. c Etudes et travaux prévisionnels 2024

La dynamique engagée depuis 2 ans se poursuivra avec notamment l'aboutissement de certains travaux comme ceux du RCE 2 sites et l'avancement de projets en cours tels que celui des 3 sites pour Saussay et Garennes-sur-Eure.

De nouvelles études et/ou travaux de restauration des cours d'eau ont également été répertoriés et pourront débiter ou être réalisés en 2024 sur les communes de Garnay, Marcilly-sur-Eure, Chérisy, Coulomb...

Par ailleurs, l'étude PPMA se poursuivra sur la Blaise et les propositions d'actions seront validées pour la Vesgre. L'étude PPMH quant à elle débutera dès le premier trimestre 2024.

Dans le cadre de la compétence PI, les études sur les digues devraient être finalisées en 2023. Il restera à déterminer les suites à donner aux préconisations issues de ces études.

Les recettes d'investissement prévues seront à la hauteur des investissements programmés avec un financement des études et travaux RL et RCE à hauteur de 80%, voire 90% du montant TTC.

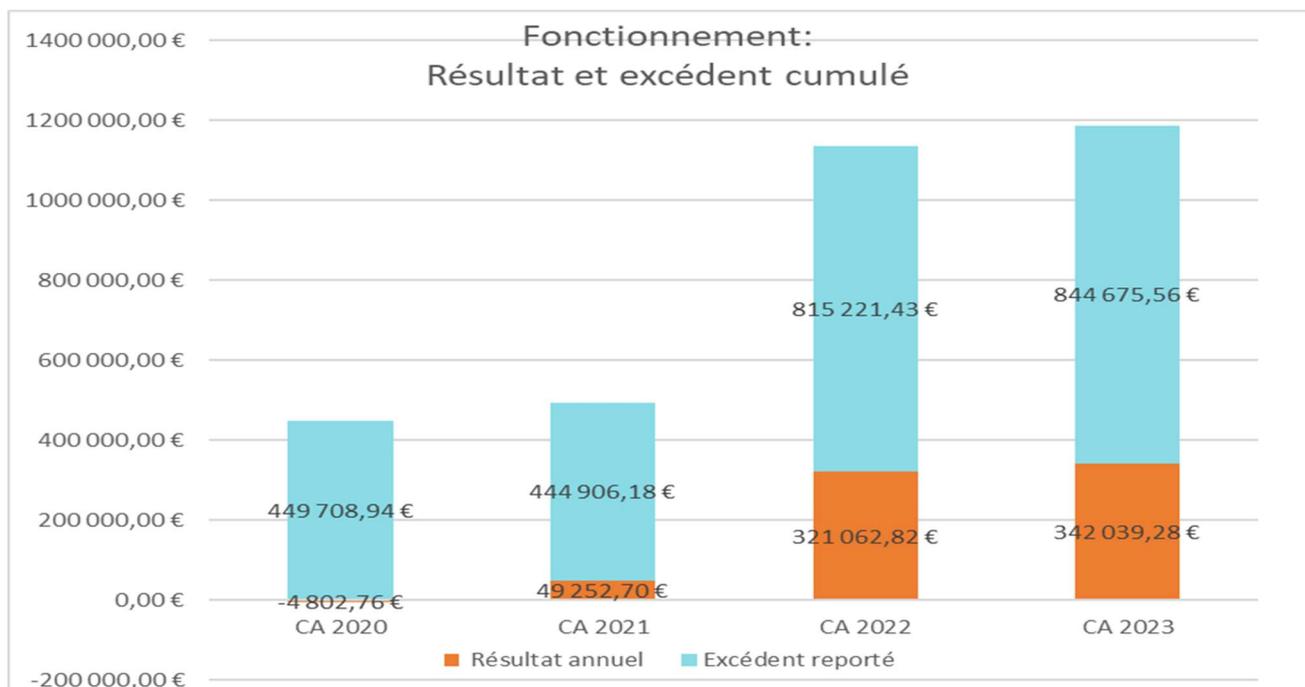
Quant aux études relatives à la PI, la mobilisation du Fond Barnier devrait permettre une prise en charge d'environ 50% du montant TTC engagé pour certaines de ces études.

INVESTISSEMENT D/R PREVISIONNEL 2024-2025

Projets	Financements			Dépenses prévisionnelles 2024-2025			Recettes prévisionnelles 2024-2025		
	Coût TTC	Subventions T	RAC SBV4R TTC	Réalisé	2024	2025	Réalisé	2024	2025
RCE 3 sites	1 690 942,44	1 440 008,89	250 933,55	76 464,00	1 144 890,24	469 588,20	87 194,00	468 383,63	884 431,27
RCE Miroir Soufflet	307 560,00	252 804,00	54 756,00	0,00	51 852,00	255 708,00	0,00	46 666,80	206 137,20
RCE Moulin de Bourray	372 000,00	297 600,00	74 400,00	0,00	50 000,00	322 000,00	0,00	11 520,00	286 080,00
RCE 2 sites Ste Ouen/Berchères	311 561,04	261 207,14	50 353,90	142 398,00	169 163,04	0,00	139 559,00	121 648,14	0,00
Etudes digues Saussay - Ezy Saulnières - Tréon	472 044,60	126 199,50	345 845,10	376 536,60	95 508,00	0,00	17 272,50	108 927,00	0,00
RCE Moulin de Mézières	158 806,26	135 997,63	22 808,63	150 982,26	7 824,00	0,00	124 399,00	11 598,63	0,00
RL Provendier (géomètre)	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RL Provendier	37 567,20	0,00	37 567,20	37 567,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PPRE Villemeux	61 809,00	47 044,00	14 765,00	61 809,00	0,00	0,00	47 044,00	0,00	0,00
Etude digue de Croth	213 546,80	106 773,00	106 773,80	107 011,50	106 535,30	0,00	32 682,60	74 090,40	
Régie 2023	32 336,47	22 398,85	9 937,62	32 336,47	0,00	0,00	0,00	22 398,85	0,00
Régie 2024	70 000,00	56 000,00	14 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	56 000,00	
Régie 2025	70 000,00	56 000,00	14 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	56 000,00
Panneaux de Communication	34 929,54	21 907,56	13 021,98	0,00	34 929,54	0,00	0,00	21 907,56	0,00
Etude BV Vesgre	360 000,00	288 000,00	72 000,00	0,00	100 000,00	260 000,00	0,00	144 000,00	144 000,00
Etude topo (BC)	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etude Faune et Flore (BC)	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RL Montreuil	647 520,00	518 016,00	129 504,00	0,00	36 000,00	611 520,00	0,00	28 800,00	489 216,00
RCE Eure Coulis	360 000,00	288 000,00	72 000,00	0,00	60 000,00	300 000,00	0,00	48 000,00	240 000,00
RCE 2 sites Chérisy	430 000,00	344 000,00	86 000,00	0,00	90 000,00	340 000,00	0,00	83 200,00	260 800,00
Etudes PPMH	220 890,00	176 712,00	44 178,00	0,00	48 210,00	172 680,00	0,00	16 000,00	160 712,00
Etudes PPMA	210 060,00	168 048,00	42 012,00	66 834,00	70 516,00	72 710,00	133 433,00	34 615,00	0,00
Etudes de danger digue de Nogent	191 946,40	0,00	191 946,40	135 962,40	15 984,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
RCE Moulin de Volhard	39 475,80	38 196,00	1 279,80	39 475,80	0,00	0,00	38 196,00	0,00	0,00
RL Seuil de Gamay	48 000,00	38 400,00	9 600,00	0,00	48 000,00	0,00	0,00	38 400,00	0,00
Total	6 415 995,55	4 683 312,57	1 732 682,99	1 227 377,23	2 274 412,13	2 914 206,20	619 780,10	1 336 156,01	2 727 376,47

V.3 Evolution des résultats

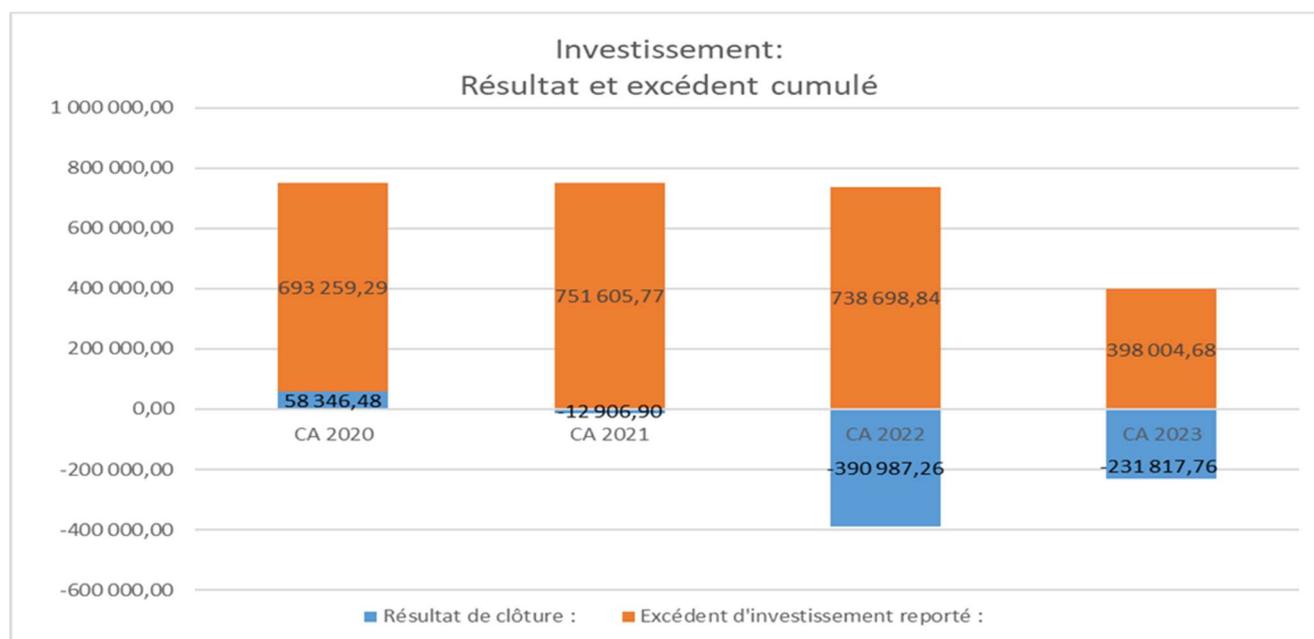
V.3. a Evolution du résultat de fonctionnement entre 2020 et 2023



L'année 2023 se termine avec un excédent prévisionnel de plus de 342 039.00 € provenant essentiellement de l'augmentation des participations des EPCI. Le résultat de fonctionnement reporté (excédent) sera alimenté de ces 342 039.00 € pour atteindre un montant cumulé de 1 186 715.00 €.

Cet excédent confortable doit être préservé puisqu'il servira, le cas échéant, à financer l'évolution des charges courantes (personnel, générales, régie) consécutives à l'extension du champ de compétences du syndicat (PI), à assurer une trésorerie le temps de percevoir certaines subventions et à financer les dépenses d'investissements à venir.

V.3. b Evolution du résultat d'investissement reporté 2020 à 2023



Le résultat d'investissement 2023 prévisionnel présente un déficit de 231 817.76 €. Ce dernier s'explique par :

- L'avancement des études Préventions des Inondations (PI) pas ou peu subventionnées ;

Le résultat d'investissement cumulé (reprise de l'excédent N-1 moins le déficit 2023) est ainsi excédentaire, d'environ 166 186.92 €.

V.4 Quel équilibre budgétaire pour 2024

Le budget 2024 s'appuiera sur l'excédent de fonctionnement et d'investissement pour alimenter les futures dépenses d'investissement estimée pour le moment à hauteur de 2 354 000 € et principalement axées sur l'avancée des travaux RCE 2 sites et 3 sites (1 314 053€), la fin des études Prévention des Inondations (218 027 €) et les études PPMHA (245 390 €) et le lancement de nouveaux projets (389 852 €).

En dépit des contraintes économiques et sociales existantes (inflation, ajustement des salaires, coût des énergies, dépenses nouvelles), le SBV4R devra s'attacher à maîtriser les dépenses de fonctionnement du syndicat tout en maintenant ses ressources que sont les participations des EPCI et les subventions des partenaires institutionnels (AESN, département, région).

CA2023-BP2024

Dépenses fonctionnement		CA 2023	BP 2024
O11	Charges à caractères général	90 993,71	401 133,94
O12	Charges de personnel	271 906,88	339 556,88
65	Autres charges de gestion courant	40 503,09	43 810,00
66	Charges financières	3 444,24	4 200,00
67	Charges exceptionnelles	60 000,00	0,00
O22	Dépenses imprévues		
O23	Virement à la section d'investissement		1 093 264,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 090,88	150 000,00
	<i>Amort dép (6811), amort subv (6812)</i>		
68	Provision semi-budgétaire		100 000,00
Total		568 938,80	2 131 964,82

Recettes fonctionnement		CA 2023	BP 2024
OO2	Excédent de fonctionnement		1 186 714,84
O13	Atténuation de charges	22 017,09	1 500,00
70	Produits des services et divers	0,00	0,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 065,27	105 800,00
	<i>Amort subventions (777), valo régie</i>		
74	Dotations, subventions	834 894,71	836 950,00
75	Autres produits de gestion courante	1,01	1 000,00
76		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
Total		910 978,08	2 131 964,84

Résultat fonct.	342 039,28
Résultat fonct. N-1	844 675,56
Résultat cumulé	1 186 714,84

Dépenses investissement		CA 2023	Report	BP2024
OO1	Déficit invest			
	<i>Reprise du déficit N-1</i>			
O20	Dépenses imprévues			
13	Rbt subventions	2 160,00	0,00	0,00
16	Rbt emprunt	26 591,94	0,00	19 000,00
20	Immobilisations incorporelles	501 573,30	204 983,30	506 770,00
	<i>Frais études pour des travaux sur les biens du SBV4R</i>			
204	Reste à charges SBV4R	10 800,00	0,00	122 000,00
21	Immobilisations corporelles	27 059,82	0,00	48 204,08
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	150 000,00
O40	Opés d'ordre de transfert entre section	54 065,27	0,00	105 800,00
	<i>Amort subventions (13911)-régie</i>			
O41	Opés patrimoniales	0,00	0,00	150 000,00
	<i>Reste à charge SBV4R (20442 idem en dépenses)</i>			
45	Comptabilité distincte rattachée	417 350,76	167 183,04	1 639 731,24
	<i>PPRE étude et travaux total de la dépense (4581)</i>			
	<i>RCE étude et travaux s total de la dépense (4581)</i>			
Total		1 039 601,09	372 166,34	2 741 505,32

Recettes investissement		CA 2023	Report	BP2024
OO1	Excédent invest reporté			23 251,60
O21	Virement de la section de fonctionnement			1 093 264,00
13	Subventions	133 433,00	217 632,40	181 907,57
16	Emprunt	0,00	0,00	300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 405,45	0,00	2 600,00
O24	Cession d'actif	0,00	0,00	0,00
O40	Opérations d'ordre entre section	102 090,88	0,00	150 000,00
	<i>Amort (28), amort subv (13)</i>			
O41	Opération sur le patrimoine	0,00	0,00	150 000,00
	<i>Reste à charge SBV4R (4582 idem en dépenses)</i>			
20	Régularisation frais études antérieurs	142 362,00	0,00	0,00
45	Comptabilité distincte rattachée	427 492,00	11 598,63	983 417,42
	<i>PPRE étude et travaux total de la dépense (4582)</i>			
	<i>RCE étude et travaux s total de la dépense (4582)</i>			
1068	Affectation partielle du résultat de			0,00
Total		807 783,33	229 231,03	2 884 440,59

3 113 671,62

Résultat invest.	-231 817,76
Résultat invest. N-1	398 004,68
Résultat cumulé	166 186,92

VI. Zoom sur certains éléments

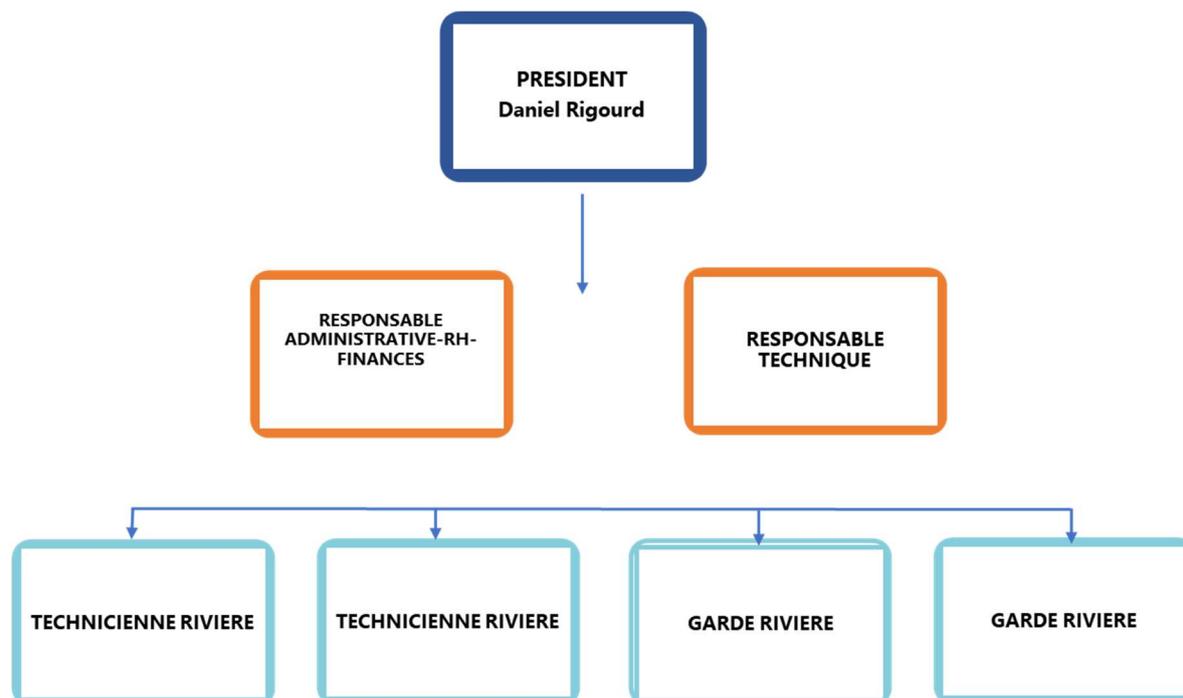
VI.1 Le personnel

L'effectif actuel semble suffisant pour assurer les fonctions actuelles du Syndicat. Toutefois, le recrutement d'un agent supplémentaire en CDD sur une période de 4/6 mois serait un plus pour accompagner le garde rivière dans les travaux en régie.

Par ailleurs, dans la perspective de l'extension du périmètre du SBV4R, à compter de 2025, il sera nécessaire d'étudier avec le cabinet Espélia (en charge de l'étude de gouvernance de l'Eure) le besoin supplémentaire en personnel administratif et/ou technique.

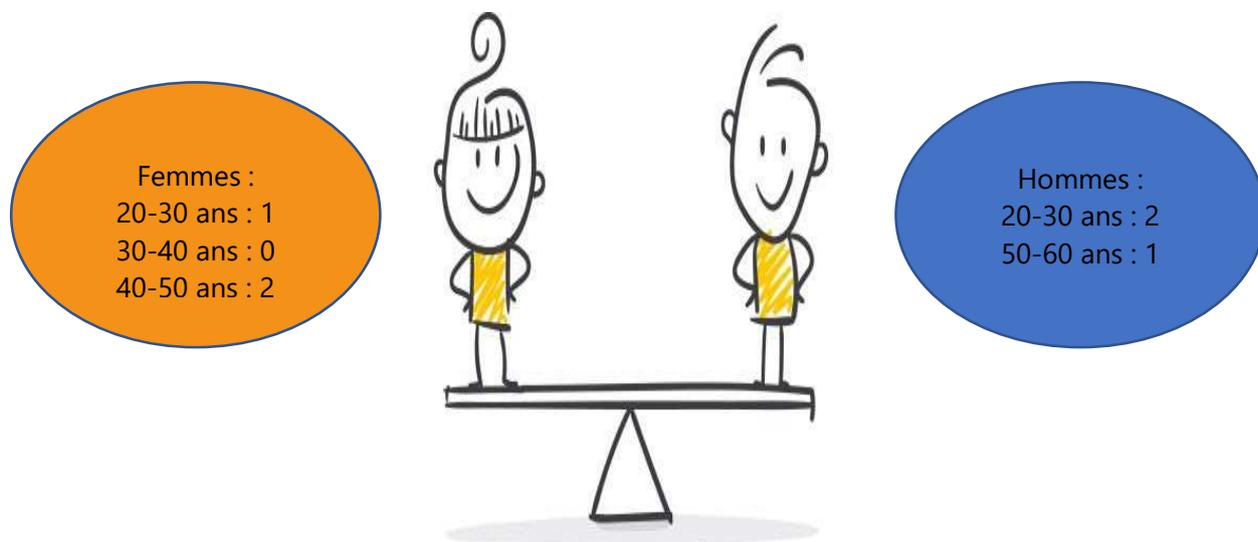
VI.1. a Structure des effectifs au 31 décembre 2023

Le SBV4R est actuellement composé de 6 agents titulaires ou contractuels :

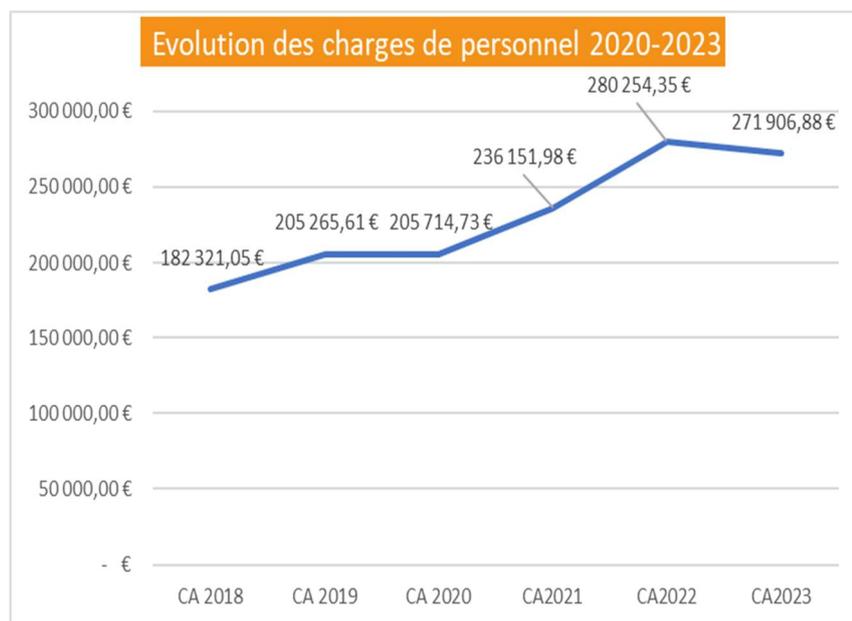


- 1 Responsable administrative, RH, finances, titulaire, 35 heures de catégorie B+,
- 1 Responsable technique, contractuelle, 35 heures de catégorie A,
- 2 techniciens contractuels, 35 heures de catégorie B,
- 2 gardes rivières titulaires, 35 heures et 12 heures de catégorie C.

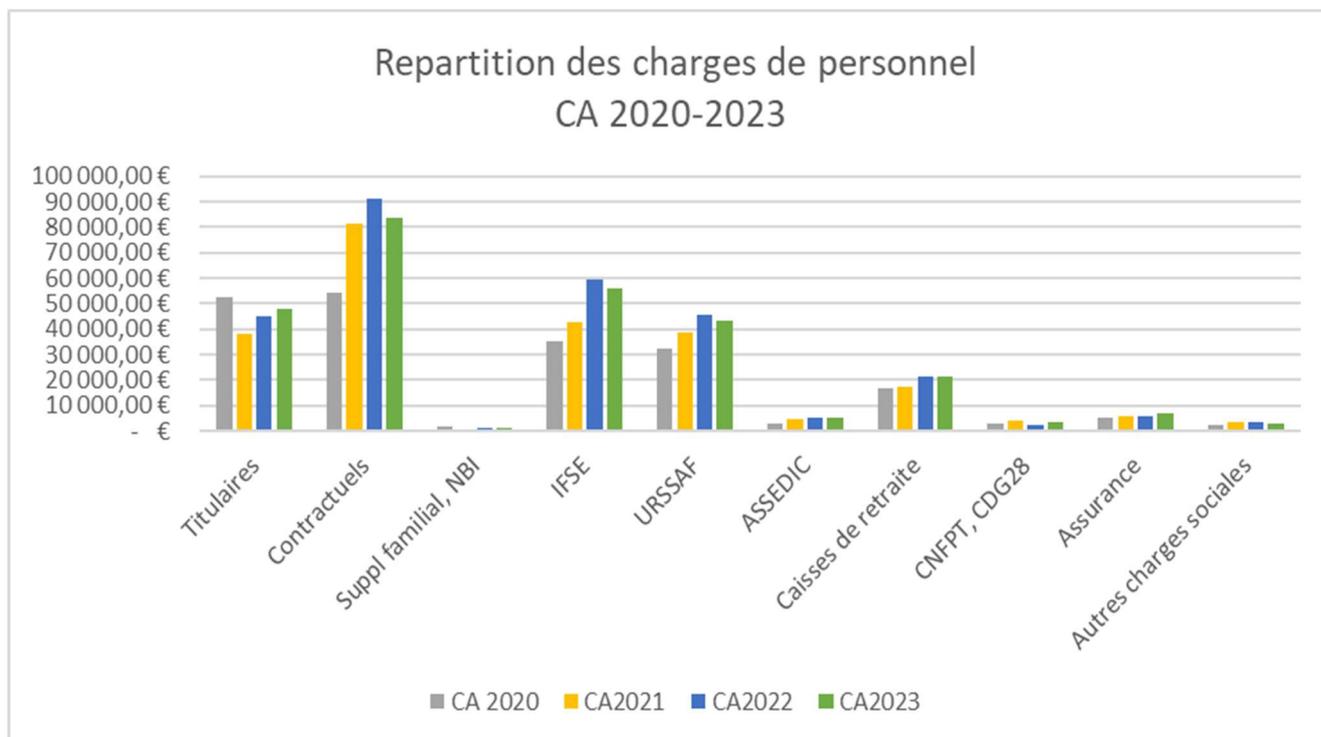
Répartition hommes/femmes par tranches d'âges :



VI.1. b Les charges de personnel



Ratio charges de personnel / frais de fonctionnement	
CA 2020	54,03%
CA 2021	55,58%
CA 2022	56,12%
CA 2023	47,79%



Le chapitre relatif au personnel représente, dans le budget de fonctionnement, une dépense de presque 50 % du budget global. Ces dépenses ont augmenté du fait des évolutions de carrières des agents ainsi que des mesures gouvernementales telles que la revalorisation du smic et la revalorisation de la valeur du point pour les agents publics. Cette augmentation est masquée par l'évolution des dépenses de la section de fonctionnement (+69 000.00 €) et la suppression d'un poste de technicien sur une année pleine.

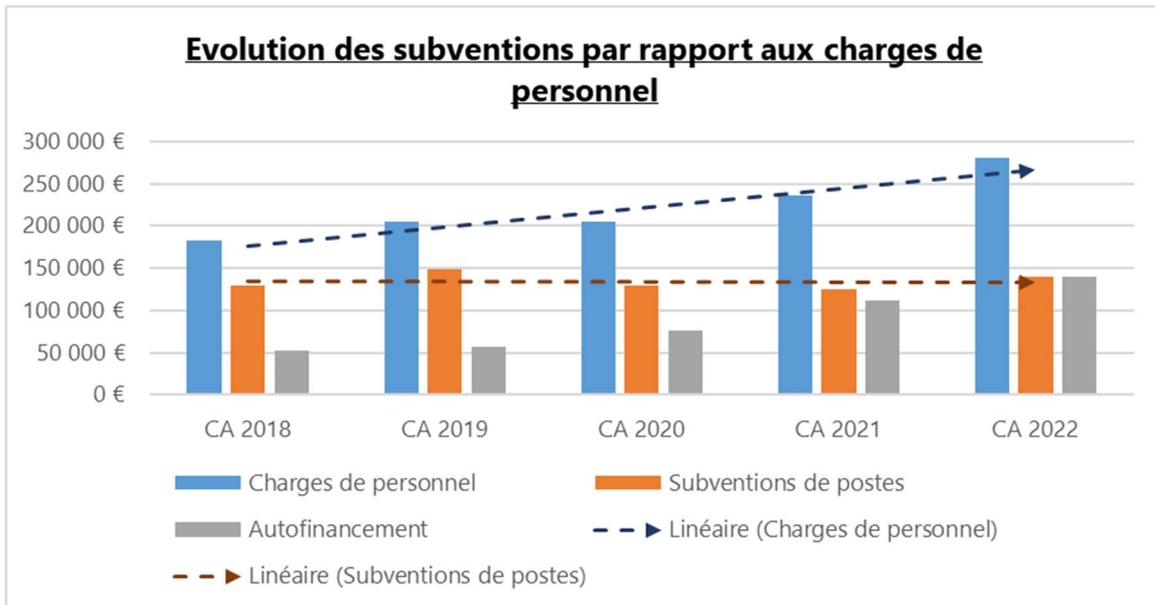
La prévision budgétaire de 2024 tiendra compte des diverses revalorisations et l'éventuel recrutement en CDD sur quelques mois d'un contractuel ainsi que et l'évolution des frais d'assurance du personnel.

La masse salariale représente une part importante du budget prévisionnel mais reste incontournable si le syndicat souhaite poursuivre sa politique croissante d'investissement.

VI.1. c Les aides financières sur les salaires

Pour mémoire, les aides attribuées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et par la Région Centre Val de Loire valorisent uniquement l'emploi des techniciens dans le cadre de la GEMAPI, à hauteur respectivement de 50 et 30 %. Ces deux financeurs prennent également en charge une partie des frais de fonctionnement liés à l'exercice de leurs missions.

En 2022, suite au départ de M. Lelarge, seuls 2 postes de techniciens et une partie du poste de la responsable technique ont pu être pris en compte. En effet, l'AESN ne finance pas ou peu les missions de Préventions des Inondations et pas du tout l'encadrement. Ainsi, en 2022, le montant de financement attendu (solde prévu en 2023) a progressé mais sans commune mesure avec l'augmentation de la masse salariale. Le SBV4R doit donc autofinancer une part plus importante des salaires et des charges.



Années	Charges de personnel	Subventions de postes	Autofinancement
CA 2020	205 714,73 €	129 595,50 €	76 119,23 €
CA 2021	236 152,00 €	124 371,00 €	111 781,00 €
CA 2022	280 254,35 €	123 860,50 €	156 393,85 €
CA 2023	271 906,88 €	134 895,71 €	137 011,17 €

L'écart entre les charges de personnel et les subventions devient de plus en plus marqué ce qui se traduit par un reste à charge pour le Syndicat plus important (soit 137 011,17 € pour 2023). Cette part résiduelle correspond au financement total des postes du garde-rivière et de la responsable des affaires générales, d'une part, à 20 % des postes de techniciens rivières et à 60% du poste de la responsable technique d'autre part.

VI.2 Les participations

VI.2. a Rappel de la clé de répartition

Conformément à l'arrêté définissant les statuts du SBV4R, la contribution des membres est calculée selon une clé de répartition basée sur les critères suivants, pondérés chacun pour 1/3 :

- la population des communes membres avec actualisation des chiffres INSEE au 1er janvier de chaque année ;
- la superficie dans les sous bassins versants inclus dans le périmètre du SBV4R ;
- le linéaire de rivières, à l'exclusion des fossés.

LES PARTICIPATIONS SBV4R

 LES MEMBRES		Appelé en 2024						Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations			
		CRITERE 1		CRITERE 2		CRITERE 3		721 000,00 €			
2018 : Les EPCI se substituent aux communes		Pop totale en vigueur : Insee 2021	% de l'EPCI pour la pop	Surf de la com dans les sous BV (en km ²)	% de l'EPCI pour la surf dans sous BV	Linéaire de cours d'eau par EPCI (en km)	% de l'EPCI pour le linéaire de rivière	240 333,33 €	240 333,33 €	240 333,33 €	721 000,00 €
								CRITERE 1 : participation de l'EPCI pour la pop (en € TTC)	CRITERE 2 : participation de l'EPCI pour la surface de BV (en € TTC)	CRITERE 3 : participation de l'EPCI pour le linéaire de CE (en € TTC)	
								1/3	1/3	1/3	
CA Evreux Portes de Normandie	CROTH	1 394		10,54							
	GARENNES-SUR-EURE	2 028		10,55							
	MARCILLY-SUR-EURE	1 610		3,33							
	3	5 032	5,08%	24,42	5,18%	37,5	12,93%	12 213,74 €	12 442,06 €	31 067,89 €	55 724 €
CC Portes Eurélienne s d'Ile de France	CC/MEVOISINS	635		3,98							
	CC/PIERRES	2 827		10,42							
	CC/SAINT-PIAT	1 121		11,98							
	CC/SOULAIRES	489		6,01							
	CC/VILLIERS-LE-MORHIER	1 398		5,12							
	BRECHAMPS	371		5,52							
	CHAUDON	1 691		11,48							
	COULOMBS	1 362		12,59							
	LORMAYE	692		1,47							
	NERON	686		19,29							
NOGENT-LE-ROI	4 051		13,18								
11	15 323	15,47%	101,04	21,42%	57,8	19,92%	37 189,18 €	51 481,80 €	47 884,01 €	136 555 €	
CA du Pays de Dreux	CA/AUNAY-SOUS-CRECY	685		8,50							
	CA/CRECY-COUVE	279		6,69							
	CA/DREUX	31 362		13,25							
	CA/GARNAY	997		14,38							
	CA/SAULNIERES	806		10,35							
	CA/TREON	1 457		11,01							
	CA/VERNOUILLET	12 615		11,65							
	CA/CHARPONT	668		7,21							
	CA/LURAY	1 597		4,53							
	CA/SAINTE-GEMME MORON	1 115		5,52							
	CA/VILLEMEUX-SUR-EURE	1 749		18,87							
	ABONDANT	2 474		35,29							
	ANET	2 810		7,94							
	BERCHERES-SUR-VESGRE	868		11,67							
	BONCOURT	277		3,73							
	CHERISY	1 875		12,38							
	ECLUZELLES	162		3,26							
	EZY-SUR-EURE	3 718		8,89							
	FONTAINE-LES-RIBOUTS	198		6,47							
	IVRY-LA-BATAILLE	2 666		7,70							
	LA CHAUSSEE-D'IVRY	1 313		8,45							
	MAILLEBOIS	927		41,24							
	MEZIERES-EN-DROUAIS	1 081		8,52							
	MONTREUIL	533		5,69							
	OULINS	1 218		10,29							
	ROUVRES	846		16,47							
	SAINT-ANGE-ET-TORCAY	288		15,93							
	SAINT-GEORGES-MOTEL	893		3,33							
	SAINT-OUEN-MARCHEFROY	305		9,37							
	SAUSSAY	1 120		4,67							
	SOREL-MOUSSEL	1 766		12,98							
31	78 668	79,44%	346,23	73,40%	194,8	67,15%	190 930,41 €	176 409,47 €	161 381,43 €	528 721 €	
Total		99 023	100,00%	471,69	100,00%	290,1	100,00%				721 000 €

Clé de répartition selon 3 critères :
1/3 population ; 1/3 surface ; 1/3 linéaire de cours d'eau

Annuellement, sur la base de cette clé de répartition, le comité vote le montant des contributions des collectivités membres en tenant compte de l'évolution des populations des communes en vigueur au 1er janvier de l'année (pour 2024 Insee 2021).

VI.2. b Evolution des participations sur la période 2020-2023

Membres	Participations 2020	Participations 2021	Participations 2022	Participations 2023	Participations 2024
CA Pays de Dreux	180 060,03 €	249 414,93 €	453 436,00 €	513 338,00 €	528 738,14 €
CC Portes Euréliennes d'Ile de France	46 485,58 €	64 417,53 €	132 472,67 €	132 578,00 €	136 555,34 €
CA Evreux Portes de Normandie	18 890,39 €	26 167,54 €	54 091,33 €	54 084,00 €	55 706,52 €
Total	245 436,00 €	340 000,00 €	640 000,00 €	700 000,00 €	721 000,00 €

L'enveloppe globale estimée pour 2024 sera majorée de 3%. Quant à la répartition de la participation entre les EPCI membres, cette dernière est ajustée en fonction de la mise à jour de la population INSEE au 01 Janvier 2024.

Les 3 EPCI membres du syndicat ont tous voté un produit de taxe GEMAPI dont une partie est à reverser au SBV4R en fonction du plan pluriannuel d'investissement prévisionnel qui leur sera présenté.

VI.3 Le niveau d'épargne des 5 dernières années

VI.3. a L'épargne de gestion

Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers et charges et produits exceptionnels.

	2020	2021	2022	2023
Epargne de gestion	82 980 €	127 555 €	431 428 €	453 509 €

VI.3. b L'épargne brut

Aussi appelée CAF (Capacité d'autofinancement), elle représente l'excédent du résultat de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de la dette, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par la différence entre les produits réels (*hors cession d'immobilisation+ produits financiers et exceptionnels*) et les charges réelles (*hors valeur comptables des immobilisations cédées + charges financières et exceptionnelles*) de fonctionnement.

	2020	2021	2022	2023
CAF	77 241 €	126 056 €	428 956 €	390 065 €

La CAF 2023 est minorée du fait de l'annulation d'un titre de 2022 à hauteur de 60 000.00 €.

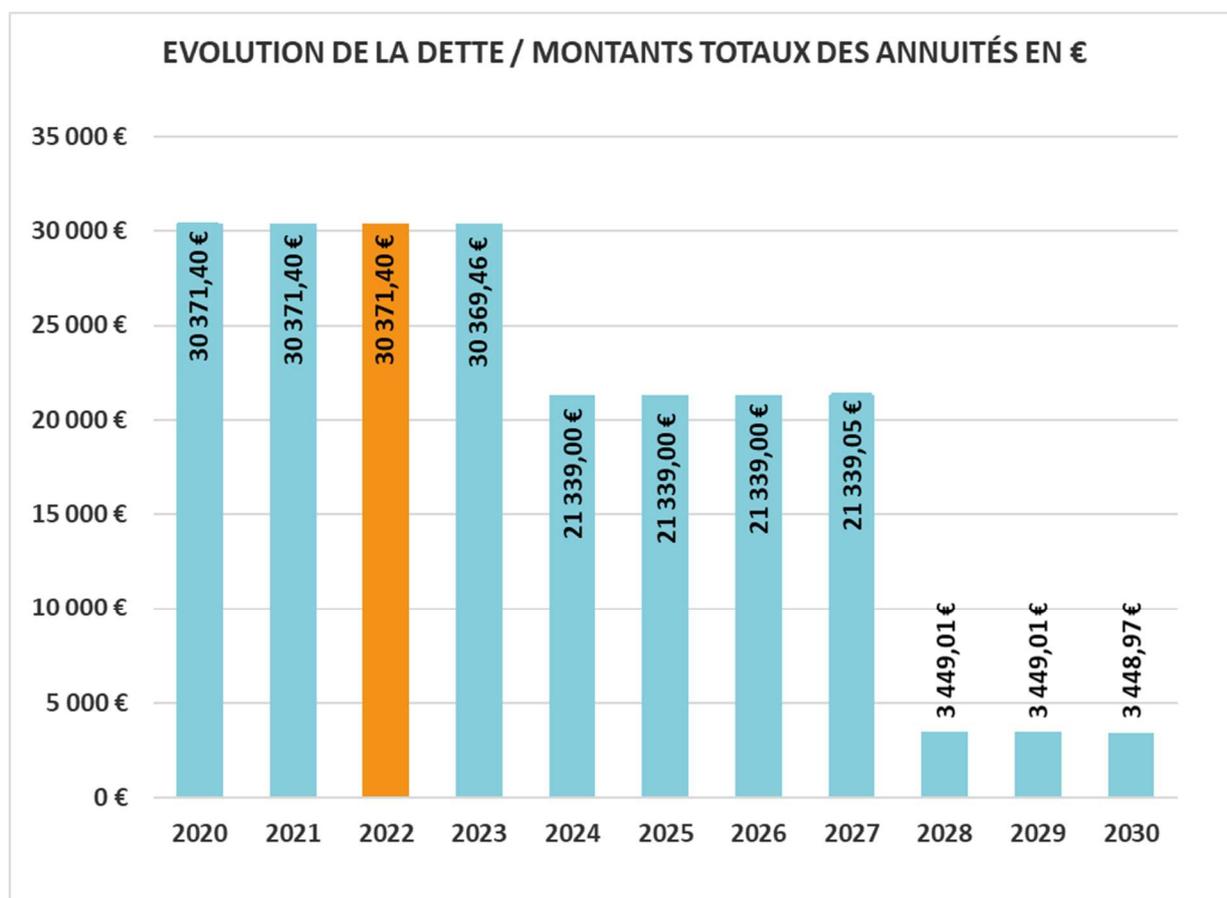
VI.3. c L'épargne nette

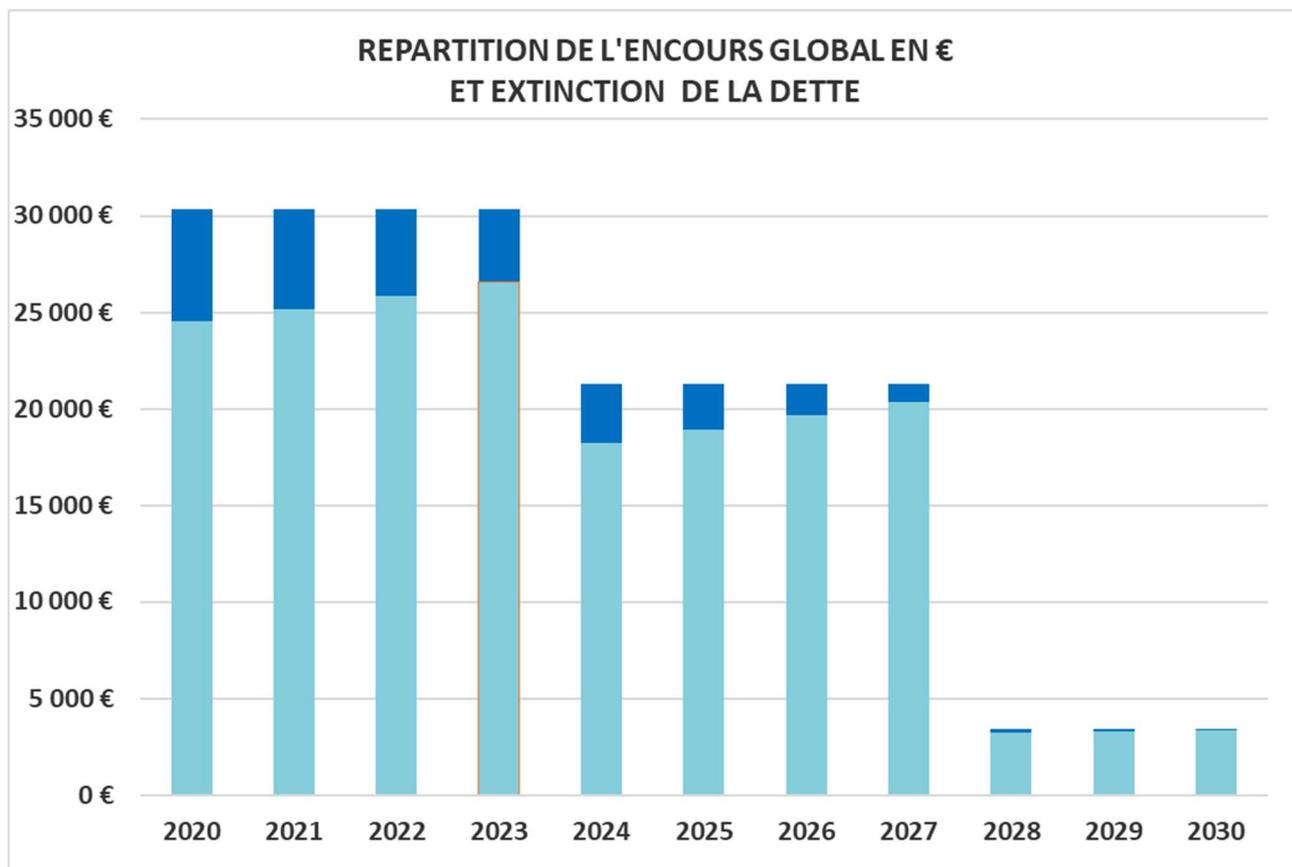
Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de la dette.

	2020	2021	2022	2023
CAF	77 241 €	126 056 €	428 956 €	390 065 €
Capital de la dette	24 551,12 €	25 208,22 €	25 888,83 €	26 591,94 €
Epargne nette	52 689,64 €	100 847,49 €	403 067,02 €	363 472,95 €

VI.4 La dette

DETAILS EMPRUNTS					
OBJET	PRETEUR	MONTANT TOTAL	TAUX	DATE DE SIGNATURE	DERNIERE ANNUITE
TRAVAUX POUR RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE OULINS ET CHAUSSEE D'IVRY (1)	CREDIT MUTUEL	45 500 €	1.65 %	26/05/2015	30/04/2030
TRAVAUX RESTAURATION ENTRETIEN SUR LA BLAISE (2)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	250 000 €	0.86 %	13/12/2016	01/01/2027
TRAVAUX DE RIVIERE (3)	CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE	61 500 €	4.13 %	07/12/2006	01/05/2023





Capital restant dû		Population INSEE (recensement 2020)	Ratio Capital restant dû/habitants
au 1er janvier 2024	87 365,70 €	98 700	0,89 €

A l'heure actuelle, le SBV4R doit rembourser 2 des 3 emprunts issus des précédents syndicats, pour un montant annuel de 21 339.00 €.

Le premier emprunt s'est éteint fin 2023 avec le paiement de la dernière annuité des travaux engagés pour restaurer la continuité écologique du bief de l'ancien moulin de Fortisle à Tréon et la restauration hydromorphologique du cours de la Blaise dans la traversée de Saulnières.

La deuxième annuité à s'éteindre sera celle relative aux travaux de restauration de la Blaise, en 2027. Ce remboursement aura une incidence forte sur le budget car elle s'élève à 17 889,99 €.

La dernière annuité sera résiduelle pour 3 449.97 € et prendra fin en 2030.

Ainsi, au 1er janvier 2024, le SBV4R doit encore rembourser la somme de 87 365.70 € ce qui représente un coût de 0.89 € par habitant.

ENDETTEMENT du SBV4R

Prêteur	Exercice	Montant Total Capital	Montant Total Interets	Montant Total Frais	Montant Total Commiss ^o	Montant Total ICNE	Capital Total Restant Dû au 1er janvier	Montant Total Annuité
1	2021	2 928,33 €	520,68 €	0,00 €	0,00 €	347,12 €	31 556,08 €	3 449,01 €
2	2021	13 476,56 €	4 413,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	106 862,78 €	17 889,99 €
3	2021	8 803,33 €	229,07 €	0,00 €	0,00 €	152,08 €	26 635,83 €	9 032,40 €
1+2+3	2021	25 208,22 €	5 163,18 €	0,00 €	0,00 €	499,20 €	165 054,69 €	30 371,40 €
1	2022	2 976,65 €	472,36 €	0,00 €	0,00 €	314,91 €	28 627,75 €	3 449,01 €
2	2022	14 033,14 €	3 856,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	93 386,22 €	17 889,99 €
3	2022	8 879,04 €	153,36 €	0,00 €	0,00 €	101,81 €	17 832,50 €	9 032,40 €
1+2+3	2022	25 888,83 €	4 482,57 €	0,00 €	0,00 €	416,72 €	139 846,47 €	30 371,40 €
1	2023	3 025,77 €	423,24 €	0,00 €	0,00 €	282,16 €	25 651,10 €	3 449,01 €
2	2023	14 612,71 €	3 277,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	79 353,08 €	17 889,99 €
3	2023	8 953,46 €	77,00 €	0,00 €	0,00 €	51,12 €	8 953,46 €	9 030,46 €
1+2+3	2023	26 591,94 €	3 777,52 €	0,00 €	0,00 €	333,28 €	113 957,64 €	30 369,46 €
1	2024	3 075,69 €	373,32 €	0,00 €	0,00 €	248,88 €	22 625,33 €	3 449,01 €
2	2024	15 216,21 €	2 673,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 740,37 €	17 889,99 €
1+2	2024	18 291,90 €	3 047,10 €	0,00 €	0,00 €	248,88 €	87 365,70 €	21 339,00 €
1	2025	3 126,44 €	322,57 €	0,00 €	0,00 €	215,05 €	19 549,64 €	3 449,01 €
2	2025	15 844,64 €	2 045,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	49 524,16 €	17 889,99 €
1+2	2025	18 971,08 €	2 367,92 €	0,00 €	0,00 €	215,05 €	69 073,80 €	21 339,00 €
1	2026	3 178,03 €	270,98 €	0,00 €	0,00 €	180,65 €	16 423,20 €	3 449,01 €
2	2026	16 499,03 €	1 390,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 679,52 €	17 889,99 €
1+2	2026	19 677,06 €	1 661,94 €	0,00 €	0,00 €	180,65 €	50 102,72 €	21 339,00 €
1	2027	3 230,46 €	218,55 €	0,00 €	0,00 €	145,70 €	13 245,17 €	3 449,01 €
2	2027	17 180,49 €	709,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 180,49 €	17 890,04 €
1+2	2027	20 410,95 €	928,10 €	0,00 €	0,00 €	145,70 €	30 425,66 €	21 339,05 €
1	2028	3 283,77 €	165,24 €	0,00 €	0,00 €	110,16 €	10 014,71 €	3 449,01 €
1	2029	3 337,95 €	111,06 €	0,00 €	0,00 €	74,04 €	6 730,94 €	3 449,01 €
1	2030	3 392,99 €	55,98 €	0,00 €	0,00 €	37,32 €	3 392,99 €	3 448,97 €

VII. Synthèse 2023 et orientations budgétaires 2024

- Des dépenses de fonctionnement en évolution suite à l’extension des compétences du Syndicat et du lancement des premiers travaux en régie, mais maîtrisée ;
- Des financements réduits sur les postes ;
- Des recettes de fonctionnement alimentées par les participations des EPCI et les partenaires financiers (AESN, région) ;
- Une section de fonctionnement contrôlée permettant de dégager une capacité d’autofinancement nécessaire au financement des projets en cours de la section d’investissement ;
- La concrétisation de travaux en régie financés à 80% par l’AESN ;
- Des études et des travaux RCE/restaurations légères bien avancés et de nouveaux projets ;
- L’avancement des études PI sur le territoire des 3 EPCI.
- Le lancement des études PPMHA.
- Une potentielle fusion entre le SIRE2 et le SBV4R

